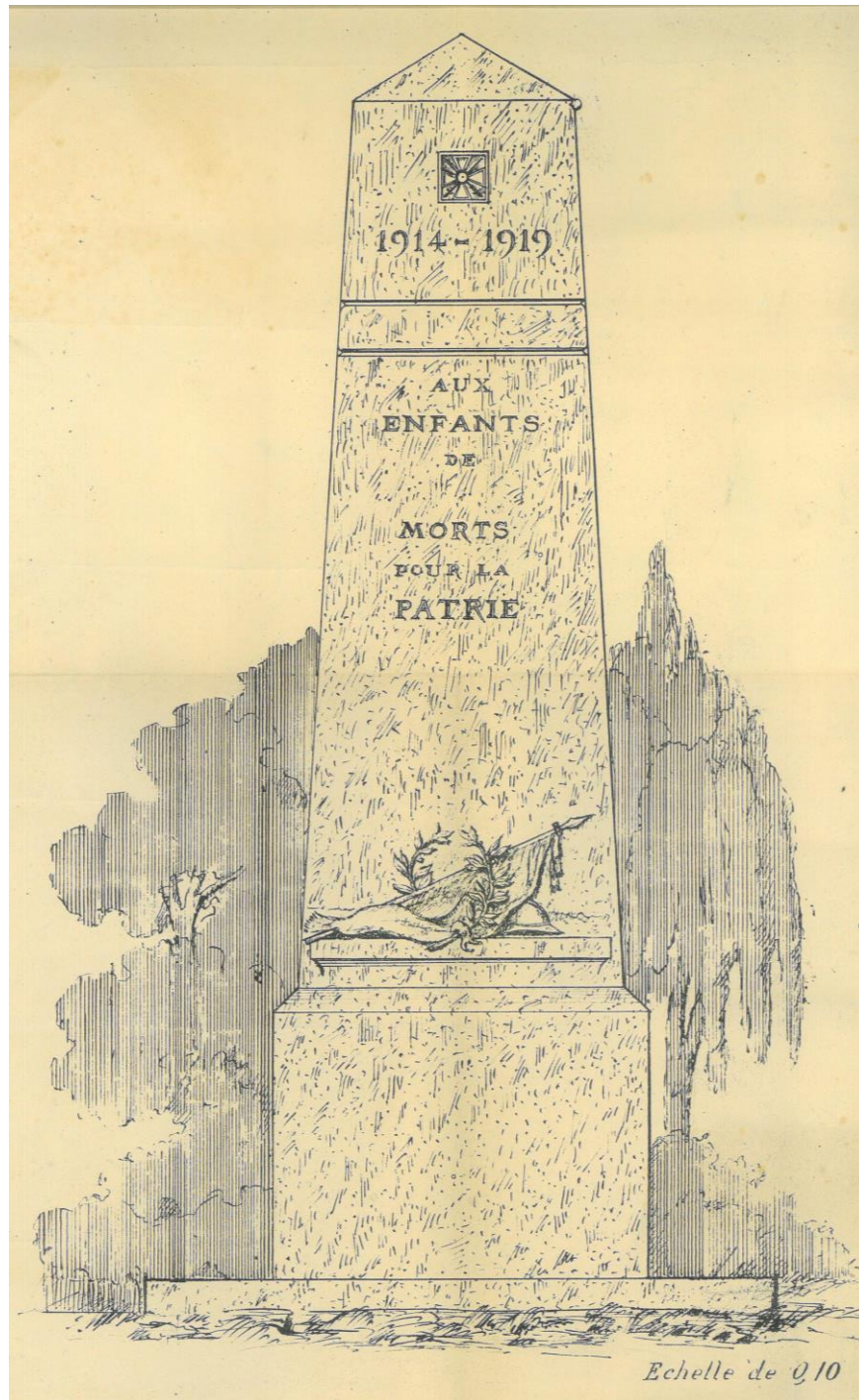


LE MONUMENT AUX MORTS DE CIVRIEUX



1914 - 1919

LE MONUMENT DANS SON CONTEXTE

Le monument aux morts est situé au nord du centre-ville, au croisement du chemin d'intérêt commun n° 16 (D66 – Route de la DOMBES) et du chemin vicinal en direction de MASSIEUX.

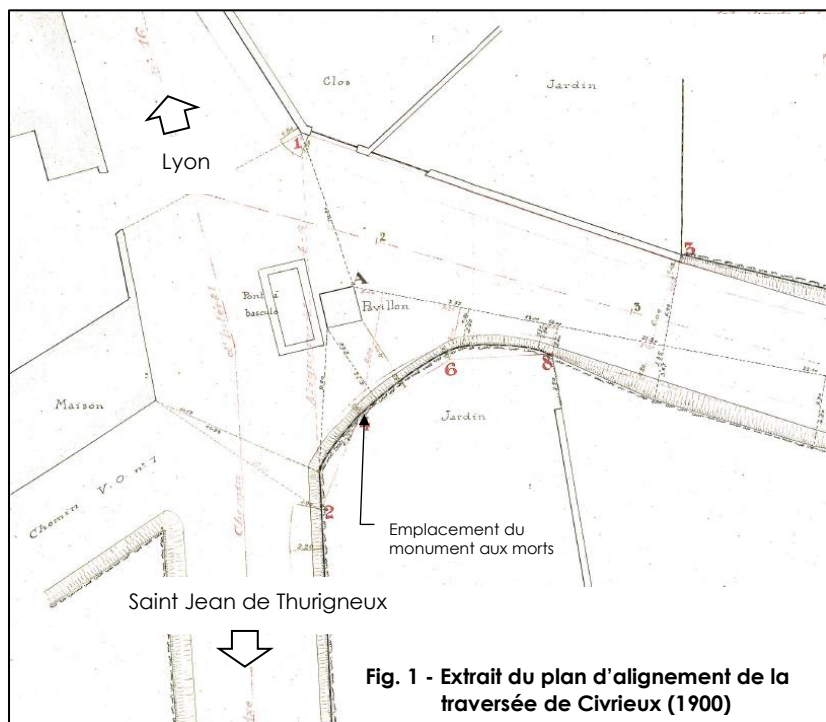


Fig. 1 - Extrait du plan d'alignement de la traversée de Civrieux (1900)

En 1920, le centre de cette intersection est occupé par le pont à bascule et son pavillon (cf. fig. 1 et 2).



Fig. 2 - La balance publique (vue de l'accès Nord)

En vue de réaliser une vente, la balance publique permettait de peser les véhicules chargés de céréales, mais également d'animaux tels que des porcs ou des vaches.

En direction de LYON, sur sa rive droite, la route est bordée de maisons jusqu'à la place publique.

Celle-ci commence au droit des actuels WC et se prolonge dans la rue du château jusqu'aux escaliers accédant à l'esplanade de l'église, côté ancien cimetière (Cf. fig. n° 3). Puis, se dresse la mairie et l'école (Cf. fig. n° 4)



Fig. 3 - La place publique et l'église



Fig. 4 - La mairie et l'école (vers la sortie Sud)

LA DESCRIPTION DU MONUMENT

De type dit « civique, laïque et républicain », le monument est un obélisque en pierre dure de BUXY, érigé sur un socle posé sur une terrasse accessible par quelques marches.

Sur la face principale est inscrite la mention « Aux enfants de CIVRIEUX morts pour la France ». Des éléments sculptés sont, d'une part, une croix de guerre (symbolise un honneur rendu aux combattants), d'autre part, enchevêtrés, un drapeau (symbolise le patriotisme), un casque ADRIEN (symbole de l'invisibilité, de l'invulnérabilité et de la puissance) et une couronne de laurier (symbolise la victoire).

Les faces adjacentes, par année, portent le nom et le prénom des soldats, ainsi que la date à laquelle ils sont tombés.

Les inscriptions, gravées manuellement, ont reçu en creux une peinture rouge.

Les quatre obus enchaînés sont un ajout ultérieur (enclos à caractère sacré), ainsi que le mur bordant la terrasse. L'emplacement sur lequel est érigé le monument a été détaché d'une parcelle destinée à la construction de la poste. Ce terrain, un verger, est acquis à la suite d'une longue opération commencée en novembre 1913, interrompue durant la guerre, puis terminée par la signature de l'acte de vente le 15 mai 1920.

L'ORIGINE DU PROJET ET SON MONTAGE FINANCIER

Le retour à la paix est difficile, tant les quatre ans de guerre pèsent lourdement sur les esprits : 3,5 millions de morts, 3,7 millions de blessés et de mutilés, 600 000 veuves, 700 000 orphelins. En 1918, 6,4 millions d'hommes sont démobilisés, soit 60 % de la population masculine adulte et 90 % des 20/50 ans.

Les soldats revenant dans leur commune sont à l'origine d'un large mouvement pour honorer la mémoire de leurs camarades tombés devant l'ennemi : plus de 35 000 monuments aux Morts sont érigés en France de 1920 à 1925. Pour la première fois de l'histoire des monuments, l'hommage est rendu nominativement aux soldats et non plus seulement à leur chef.

Quelques étapes

- La mention « Mort pour la France » est créée (2 juillet 1915) / 28 février 1922).
- Grâce à leur plaque d'identité, les combattants français sont désormais identifiables.
- L'État institue à ses frais une sépulture perpétuelle aux militaires « Morts pour la France » (29 décembre 1915). Après la guerre, des cimetières sont créés sur les anciens champs de bataille. Les corps sont également restitués aux familles qui en expriment le vœu. Des « carrés militaires » sont aménagés dans les cimetières municipaux.
- Des indications sont données sur les comités autorisés à lancer des souscriptions publiques.
- Fourniture gratuite aux communes volontaires de trophées de guerre destinés à orner les monuments aux morts.
- Des subventions sont accordées par l'Etat aux communes en proportion de l'effort qu'elles feront pour glorifier les héros morts pour la Patrie (25 octobre 1919).
- Une circulaire invite à créer dans chaque département une commission artistique chargée d'émettre un avis sur les projets communaux (20 mai 1920).
- ...

Cependant, à partir de 1919, la majorité des monuments aux Morts s'édifie parallèlement à la rédaction des textes officiels. Le choix de l'édifice, de son réalisateur, de son emplacement et de son financement demeure alors de la responsabilité des conseils municipaux.

Pour la commune de Civrieux

Des procès-verbaux du Conseil municipal de la commune révèlent qu'il existe un projet d'érection de monument aux Morts dès la fin de la guerre :

- Le 28 décembre 1918 : vote d'une somme de 150,00 F à prélever sur la caisse municipale.
- Le 5 janvier 1920 : une partie du terrain dédié à la construction de la poste est réservée pour le monument.

Les archives conservent la liste des habitants qui ont répondu à une souscription « Érection d'un monument commémoratif en l'honneur des Enfants de CIVRIEUX Morts pour la France », faite à domicile.

Pour une commune de 590 habitants, se sont près de 200 versements enregistrés au dernier trimestre 1919.

Il est hasardeux de dater le lancement de la souscription à partir des noms. En effet, Gaspard BAS, listé comme souscripteur, est mort de ses blessures le 28 avril 1917 ! Ce qui semble un anachronisme. Cependant, il est possible que sa veuve, ou un autre de ses proches, ait souscrit en sa mémoire...

Nombre de participation (ou de foyers) par sommes versées en francs																
0,5 F	1 F	1,5 F	2 F	2,5 F	3 F	4 F	5 F	6 F	7 F	10 F	15 F	20 F	25 F	30 F	50 F	100 F
9	11	2	22	3	9	1	58	1	2	33	5	19	3	3	7	2

Les listes sont écrites sur des feuilles libres, à l'encre ou au crayon à papier. Leur lecture n'est pas facile et sujette à l'erreur. Cependant, si la somme des participations n'est pas égale à celle du document récapitulatif, elle s'en rapproche. Il est donc possible de faire les remarques suivantes :

- ≈ 1/2 des participations sont de 5,00 F ;
- ≈ 2/3 des participations sont ≤ 5,00 F, soit seulement ≈ 30 % de la somme recueillie.

À titre de comparaison :

- À Paris, le kilogramme de pain vaut 1,13 F (prix inférieur en province) ;
- Le prix unitaire du terrain sur lequel est érigé le monument est de 2,40 F le m² (hors frais divers).

Au sortir de la guerre, nombre de sévériens disposent de peu de moyens (veuves, blessés, orphelins, parents âgés, femmes de soldats encore mobilisés...). Ainsi, même une faible contribution a-t-elle pu constituer un effort financier important.

Fig. 5 – Le bilan manuscrit des sommes disponibles

Bilan manuscrit des sommes disponibles	
Projet de la souscription faite à domicile	1930.50
Somme versée par la commune	1150.00
Quote au bonjour de desobéissance	68.75
Somme versée par les jeunes gens à l'occasion de la fête patronale	50.00
Quote de l'association de mariage Michard - Chézet	10.00
Total	3209.25
affiché le 8-9-1919	

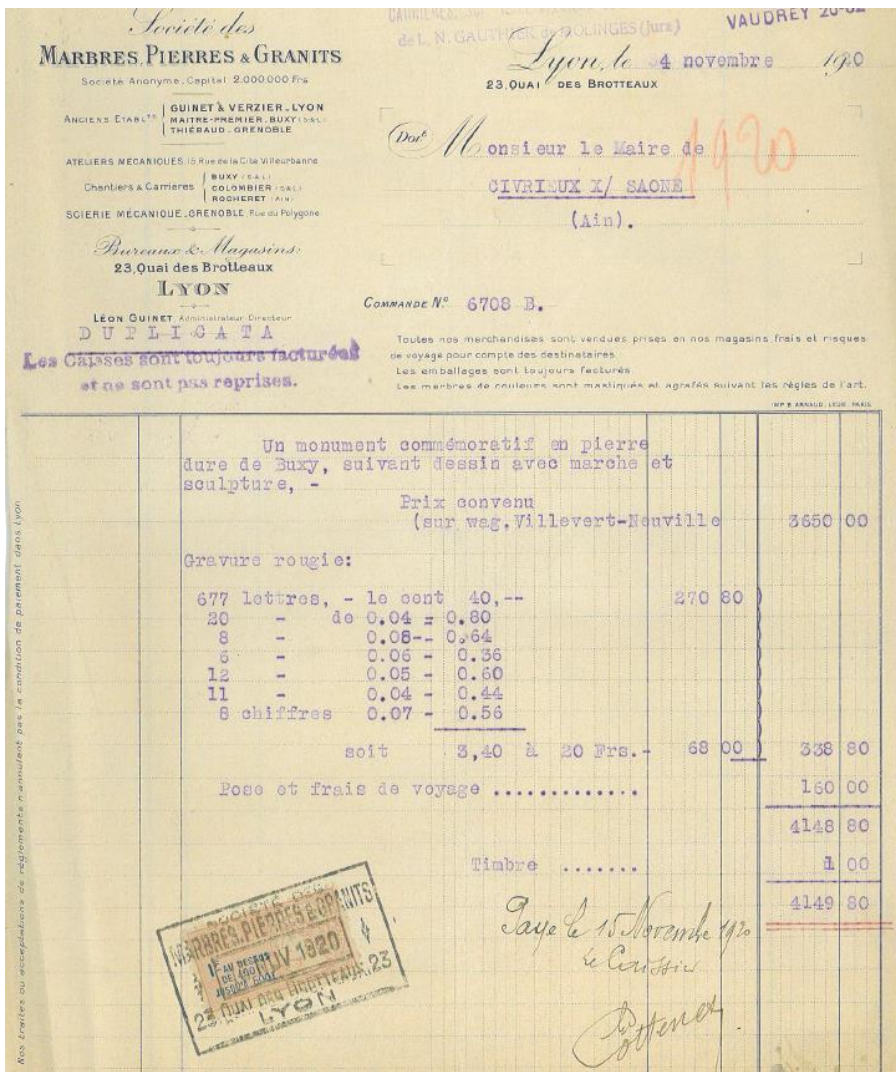


Fig. 8 – Le coût du monument

L'INAUGURATION

Le 11 novembre devient officiellement un jour férié dédié aux commémorations en France le 24 octobre 1922. Jusqu'alors, l'État était réticent à créer un autre jour férié. Ainsi, l'armistice était-il commémoré lors de la fête catholique de la Toussaint, ce que réprovaient nombre d'anciens combattants (la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 est encore proche).

En 1920, le jour de la Toussaint étant un lundi, l'inauguration du monument se déroule le dimanche 31 octobre.

Le maire en fonction était Pierre BERNALIN, élu lors du scrutin des 30 novembre et 7 décembre 1919. Il succède à Pierre BERGER, décédé le 1^{er} novembre 1918. L'intérim était assuré par Louis DIOT.

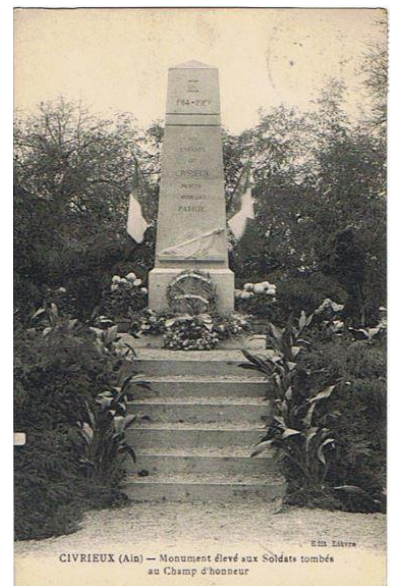


Fig. 9 et 10 – L'inauguration du monument

LES MORTS INSCRITS SUR LE MONUMENT

La loi du 29 décembre 1915 prévoit que tous les soldats des armées françaises et alliées morts au combat pendant le premier conflit mondial reposent dans des sépultures perpétuelles aménagées et entretenues aux frais de l'État.

Dans le cadre d'une loi du 31 juillet 1920, la possibilité a été donnée de restituer les corps des victimes aux familles qui ont alors perdu le droit à l'entretien perpétuel de la sépulture aux frais de l'État. C'est le cas de Jean CHAPET qui est inhumé dans le carré militaire.

Gaspard BAS et Michel Antoine NALLET sont morts loin des combats. Ils reposent à Civrieux, l'un dans le cimetière municipal, l'autre dans le carré militaire.

Certaines tombes portent des épitaphes à la mémoire des « Morts pour la France » de CIVRIEUX dont le lieu de sépulture n'est pas connu. François STIVAL, Marcel SALLES et Louis Claudius RAMUS ont leur nom inscrit sur des tombes « en souvenir » pour des liens d'ordre familial avec la commune.

Les 30 soldats inscrits au monument de Civrieux « Morts pour la France ».

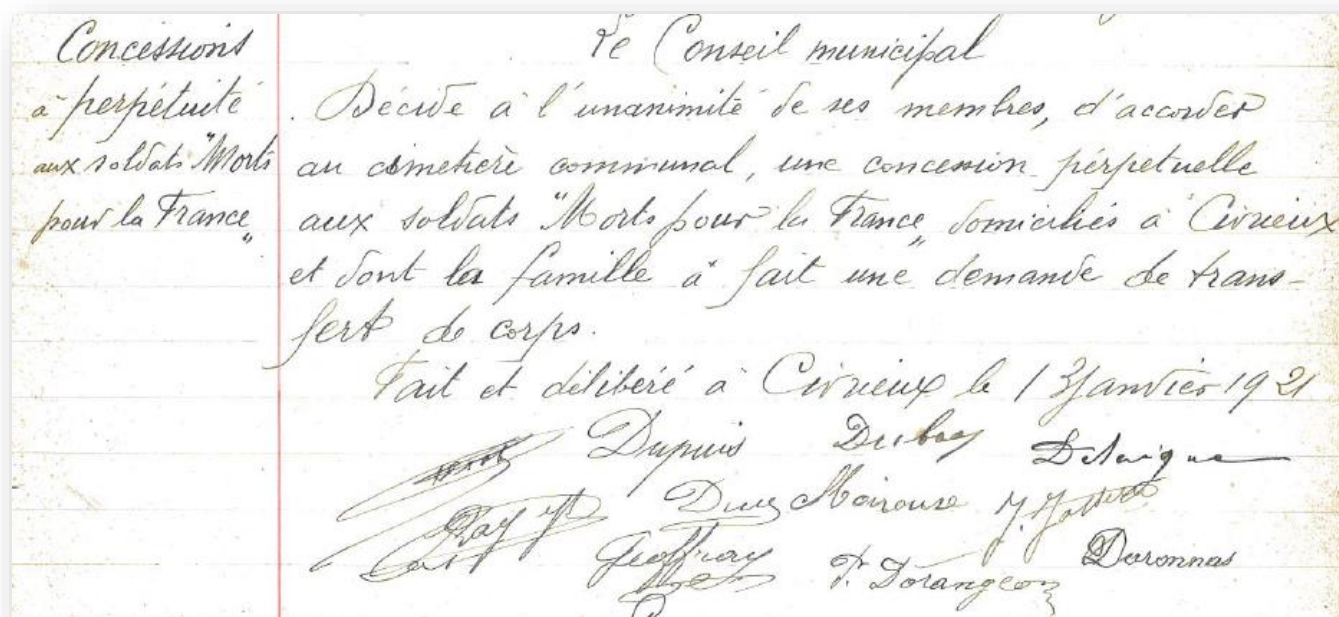
Nom et prénom	Inhumation	Note	Lieu et date décès
ACHARD Louis Barthélémy	Vauxbuin (02 - Aisne) - Nécropole nationale	T	Aisne le 25/08/1914
ACHARD Antoine	La Petite Fosse (88 - Vosges) - Carré militaire	T	Vosges le 25/07/1918
BAS Gaspard	Cimetière Civrieux (01 - Ain)	☞ Oui - † - M	Bourg le 28/04/1917
BERNISSON Charles	Ambleny (02 - Aisne) - Nécropole nationale	T	Aisne le 01/08/1918
BERNISSON Joanny		T	Aisne le 13/01/1915
BREBAN Eugène	Sarrebouurg (57 - Moselle) - Nécropole nationale	M	Allemagne le 23/03/1917
CABUT Denis Claude	Soupir (02 - Aisne) - Nécropole Nationale	† - B	Aisne le 12/05/1917
CABUT Claude		☞ Non - † - T	Meurthe-et-Moselle le 25/08/1914
CHAPET Jean	Cimetière Civrieux (01 - Ain). Corps rapatrié en 1921.	☞ Non - † - T	Ardennes le 01/11/1918
CHAPOLARD Jules Simon	Carré militaire de Civrieux (corps rapatrié ?)	☞ Non - † - T	Somme le 16/08/1918
COLAS Marius	Saulcy-sur-Meurthe (88 - Vosges) - Nécropole nationale	T	Vosges le 01/09/1914
CROZET François Marie		B	Pas-de-Calais le 28/09/1915
DUBOST Joanny David	Cormicy (51 - Marne) - Nécropole nationale	† - T	Marne le 16/04/1917
DUMONT Louis Léon		T	Marne - 20/07/1918
GAGNEUR Jean Marie	Carré militaire de Civrieux (corps rapatrié ?)	☞ Non - † - T	Meuse le 04/03/1917
GAY François	Nécropole nationale « Albert »	B	Somme le 24/09/1916
GIROBY Jean Pierre	Carré militaire de Civrieux (corps rapatrié ?)	☞ Non - † - T	Marne le 09/11/1917
GIVRE Antoine	Cimetière Ars-sur-Formans	M	Civrieux le 25/08/1917
JOSSERAND Louis		T	Haut-Rhin le 01/01/1916
NALLET Joseph	Rancourt (80 - Somme) - Nécropole nationale	T	Somme le 30/07/1916
NALLET Michel Antoine	Cimetière Civrieux (01 - Ain)	☞ Oui - † - B	Rennes le 23/09/1914
NALLET Claude	Sarrebouurg (57 - Moselle) - Nécropole nationale	B	Allemagne le 21/08/1918
PENARD Benoît	Somme-Suipe (51 - Marne) - nécropole nationale	T	Marne le 30/09/1918
PERRIER Etienne	La Cheppe (51 - Marne) - Nécropole nationale	B	Marne le 25/09/1915
PROTHERY Charles	Wattwiller (68 - Haut-Rhin) - Nécropole nationale	T	Alsace le 11/02/1917
RAY Jean Louis David		☞ Non - † - T	Oise le 22/09/1914
RICHE Pierre		T	Somme le 30/03/1918
VACHERESSE Benoît	Dombasle-en-Argonne (55 - Meuse) - Nécropole nationale	T	Meuse le 10/11/1917
VACHERESSE Pierre	Montdidier (80 - Somme) - Nécropole nationale	T	Somme le 04/04/1918
VILLION Claudius Joseph	Nécropole nationale « Bois Roger »	T	Aisne le 12/01/1915

☞ Répertoire des inhumations du cimetière de la commune (en mairie).
† Épitaphe sur une tombe cimetière de Civrieux. Origine de la mort : T (tué à l'ennemi) ; B (blessure) ; M (maladie) ;

AUTRES LIEUX DE COMMÉMORATION

Le cimetière communal

Au début de 1921, le Conseil municipal accorde au cimetière communal une concession à perpétuité aux soldats « Morts pour la France » domiciliés à Civrieux.



Michel Antoine NALLET et Jean CHAPET y reposent.

C'est certainement le cas pour Jean-Marie GAGNEUR, Jean-Pierre GIROBY et Simon CHAPOLARD, mais les archives n'en gardent aucune trace.

L'église Saint-Denis de Civrieux

Il y a une plaque commémorative paroissiale dans l'église.



UN SITE ANDINOIS

Patrimoine de l'Ain - <http://patrimoines.ain.fr/n/monuments-aux-morts/n:381>

CONCLUSION

À l'issue de la Grande Guerre, les habitants de CIVRIEUX, à l'instar de l'ensemble des français, ont tenu à honorer leurs enfants morts pour la Patrie. Ils ont érigé un monument, modeste certes, mais qui constitue un patrimoine auquel les sévériens sont attachés. Lors de la commémoration du 11 novembre, il permet le recueillement dans une union mémorielle afin que ces hommes ne soient pas que pour avoir périés.